

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CHRISTINE PINET	Numéro de permis 2018125	Date d'inspection Le 03 mars 2020	
Nom de l'établissement Garderie chez Christine		Numéro de téléphone (506) 726-0315	
Adresse 295 chemin Lebouthillier St-Simon NB E8P 1Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.  
 -Les dossiers d'incidents sont utilisés, signés et chaque parent sont informés de l'incidents.  
 -Les consentements sont signés et déposés dans les dossiers des enfants.  
 -Les fiches des médicament administrés sont complétées et les parents sont au courant de la démarche à suivre afin que l'éducatrice puisse l'utiliser adéquatement.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 mars 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Christine Pinet

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 mars 2020

\_\_\_\_\_  
Date